



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Toutes les bonnes choses ont une fin et la période des vacances est terminée. Chacune et chacun d'entre nous avons repris nos bonnes vieilles habitudes après deux mois durant lesquels nous avons pu apprécier les festivités proposées à Recquignies et à Rocq. Les enfants ont repris le chemin de l'école avec des changements au sein des établissements scolaires de Rocq : une nouvelle enseignante à l'école maternelle et une nouvelle directrice et une enseignante pour l'école Jean Vilar. La mise en place d'une garderie pour subvenir aux besoins des parents qui travaillent est opérationnelle depuis la rentrée.

En ce qui concerne les travaux, plusieurs opérations sont réalisées ou prévues dans les bâtiments dont la commune est propriétaire afin d'améliorer les conditions énergétiques : isolation des combles et des tuyaux de chauffage, remplacement des robinets thermostatiques et le remplacement total des huisseries de l'Hôtel de Ville.

Comme vous avez dû vous en apercevoir les derniers aménagements du centre-ville sont en cours avec les travaux du square des monuments aux morts et la réfection totale de la placette Henry, un plus dans l'amélioration du cadre de vie sur ce secteur. Une déception toutefois pour le retard des travaux, présentés aux riverains concernés, des rues des Mines basse et haute, des travaux gérés par l'Agglomération dans le cadre des rétrocessions de ces dites voiries, sans oublier la réalisation des trottoirs du chemin des Wetz. Un long combat nous attend pour obtenir la réfection des rues de la Feutrerie, de la Brasserie et de l'allée Basque, des secteurs que nous avons proposé comme prioritaires mais nous ne baisserons pas les bras.

Nous ne pouvons faire abstraction du vandalisme qui sévit sur les biens publics malgré la mise en place de caméras sur ces différents lieux avec notamment la destruction d'agès sur le site de la Feutrerie qui nous a contraint de fermer l'espace pour des mesures de sécurité, ce qui n'empêche pas l'occupation illicite par des irresponsables. Dernièrement, une plainte a été déposée contre des mineurs surpris, grâce aux caméras, réalisant des actes de détérioration aux abords de la place de Nice. Ils ont été convoqués avec les parents au commissariat pour donner suite.

Bonne rentrée à tous en attendant la fin de l'année qui arrivera à grand pas !

Votre maire, Ghislain Rosier



Rentrée scolaire dans nos écoles



Pour cette rentrée scolaire, le nombre d'élèves dans chacune de nos écoles est le suivant : 52 pour l'école maternelle Paul Langevin, 14 pour l'école maternelle de Rocq, 74 pour l'école primaire du Centre et 30 pour l'école primaire Jean Vilar.

Le corps enseignant de l'école maternelle Paul Langevin est composé de Mme Hermant, directrice, assistée de Mme Boulehais et de Mme Paquin. Quant à l'école primaire du Centre, il est composé de Mme Degrie, directrice, assistée de Mme Minette, M. Dehaies, Mme Sacristao et de Mme Deville.

Le corps enseignant de l'école maternelle de Rocq est composé de Mme Couvreur, directrice. Quant à l'école primaire Jean Vilar, il est composé de Mme Lerat Laetitia, directrice, assistée de Mme Alard Carolane.

Mise en place d'une garderie scolaire

Depuis la rentrée de cette année, un service de garderie a été mis en place, au sein de la médiathèque, pour les élèves de l'école primaire du Centre et de l'école maternelle Paul Langevin (suite au sondage réalisé en mai 2023 auprès de ces écoles et après délibération et vote à l'unanimité lors du conseil municipal du 13 juin dernier).

Horaire de la séance du matin : de 07h30 à 08h30.

Horaire de la séance du soir : de 16h15 à 17h30 (pour la maternelle) et de 16h30 à 17h30 (pour le primaire).

Tarif : 1€ la séance.

Intervenants : Julie, Justine, Bastien et Loan.

Quant à la mise en place d'un service similaire auprès des écoles du Hameau de Rocq, une enquête de faisabilité est en cours.



Distribution des vignettes Coupons Stibus Emeraude et Printemps

La distribution des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS aura lieu du 20 au 29 décembre 2023 de 09h00 à 12h15 en Mairie. Concernant le coupon PRINTEMPS, celui-ci est réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou passeport). Pour le coupon EMERAUDE, il est réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité de 80% minimum reconnu officiellement par la MDPH. Il est donc impératif de ramener le justificatif MDPH en cours de validité (carte ou courrier officiel précisant le taux d'incapacité).

Tous les bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également présenter leur avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. Les personnes n'ayant pas d'avis d'imposition à leur nom (personne à charge d'un tiers) doivent fournir un justificatif précisant le montant de leurs revenus qui ont été déclarés aux impôts ou attestant qu'elles ne sont pas imposables. **Si la carte est trop ancienne alors il faut ramener une photo récente.** Quant aux nouveaux bénéficiaires, ils doivent prévoir une photo récente et justifier de trois mois de résidence dans la commune (amener factures ou quittances de loyer).

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50
contact@mairie-recquignies.fr

<https://www.mairie-recquignies.fr>

Distribution des bons de Noël

Le mercredi 06 décembre 2023 aura lieu en Mairie la distribution des bons de Noël aux anciens (de 13h30 à 14h30) et aux demandeurs d'emploi (de 08h30 à 12h00 puis de 14h30 à 16h30).

Personne à charge	Personne seule		Couple	
	Barème	Montant	Barème	Montant
	450.00€	40.00€	680.00€	53.00€
1	600.00€	60.00€	830.00€	73.00€
2	750.00€	80.00€	980.00€	93.00€
3	900.00€	100.00€	1 130.00€	113.00€
4	1 050.00€	120.00€	1 280.00€	133.00€
5	1 200.00€	140.00€	1 430.00€	153.00€
6	1 350.00€	160.00€	1 580.00€	173.00€
7	1 500.00€	180.00€	1 730.00€	193.00€
8	1 650.00€	200.00€	1 880.00€	213.00€
9	1 800.00€	220.00€	2 030.00€	233.00€
10	1 950.00€	240.00€	2 180.00€	253.00€

Conditions pour les demandeurs d'emploi

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis au moins trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau ci-contre (il sera demandé de fournir tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier, les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le dernier avis d'imposition, le livret de famille, les trois derniers justificatifs Pôle Emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil départemental, etc.).

Conditions pour les anciens

Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans et les ressources doivent être inférieures aux barèmes de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A.), à savoir 11 533.02€ pour une personne seule (bon de 25€) et 17 905.06€ pour un couple (bon de 33€).

Bourse communale Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Le montant de la bourse communale pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 75€ et est réservé aux collégiens résidant à Recquignies et ayant moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire.

Le dossier sera à déposer en Mairie avant le 30 novembre 2023 avec les pièces justificatives suivantes : certificat de scolarité 2023/2024, justificatif de la bourse d'état 2023/2024, relevé d'identité bancaire ou postal, avis de non-imposition 2023 sur les revenus 2022 (des deux parents si concubinage), justificatif de l'autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce), attestation de la CAF du mois de septembre 2023 mentionnant les enfants à charge.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité (photopies à la charge du demandeur).

Distribution des coquilles à la population

Les élus procéderont à la **distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 09 décembre 2023** à partir de 09h00. En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 11 décembre 2023 en Mairie, aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Quant à la **distribution des coquilles dans les écoles** de notre commune, elle aura lieu **le vendredi 15 décembre 2023** dans le courant de la matinée.

Distribution des colis aux anciens

Les élus procéderont à la **distribution des colis aux anciens le samedi 18 novembre 2023** dans le courant de la matinée

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi
09h00 à 12h15 et de
13h30 à 17h00

Vendredi
09h00 à 12h15

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Du lundi au vendredi
13h45 à 17h45

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
13h45 à 17h45

Place de Nice

**GARDERIE
SCOLAIRE**

Du lundi au vendredi
07h30 à 08h30

16h15 à 17h30
(école maternelle)

16h30 à 17h30
(école primaire)

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi et Vendredi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h30

Tél : 06.44.35.12.94
compt-aps@orange.fr
ou secret-aps@orange.fr

Halte Garderie Itinérante
« Les P'tits Loups »

Médiathèque medi@nice

Dépôt du dossier de la médaille de la famille française

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation (article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Le dépôt des demandes en Mairie (formulaire CERFA n°15319*02) doit se faire avant le vendredi 09 février 2024 pour la promotion de l'année en cours.

Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

Liste d'Union pour Recquignies et Rocq

De l'eau, du soleil, de l'eau, du soleil, des éléments climatiques qui permettent à la végétation de proliférer avec l'apparition de mauvaises herbes.

Dans de nombreuses communes, depuis l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires, et vous pouvez le constater lors de vos déplacements, les services municipaux se trouvent confrontés à l'entretien des fils d'eau, des cimetières, etc. De ce fait nous pouvons comprendre le mécontentement des administrés envers la municipalité.

Ensemble nous pouvons permettre, dans une certaine mesure, à améliorer notre environnement, à notre bien vivre. Avec un peu de civisme, de volonté, chacun d'entre nous peut améliorer cette situation en supprimant, au grand dam des rétracteurs, les mauvaises herbes au pied des habitations, des murs de clôture, etc.

Un geste qui améliorerait le travail de nos employés municipaux quand on voit les dépôts sauvages déposés dans nos campagnes, le manque de civisme par le « dépôt » au bord des routes de divers « déchets », les dégradations gratuites dans le parc, l'étang de la Redoute par des êtres malfaisants, etc.

Un geste de votre part serait le bienvenu.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Liste *Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ* (Olivier GARCIA, Hélène Corbeaux et Christian RANDA)

Par délibération du 13 juin dernier, le conseil municipal a (enfin) voté la mise en place d'un service de garderie à RECQUIGNIES au tarif de 1€ la séance (matin ou soir). C'est l'aboutissement d'un projet qui nous tenait particulièrement à cœur.

Cet accueil périscolaire est possible depuis la rentrée et se situe à la médiathèque. Il concerne les enfants scolarisés à l'école maternelle Paul Langevin et à l'école primaire du Centre.

Dès lors, nous regrettons que les familles de ROCQ ne puissent en bénéficier malgré nos protestations.

Nous espérons néanmoins que ce nouveau service permette de ramener des élèves dans nos écoles qui en ont grand besoin et ainsi d'éviter à l'avenir la fermeture éventuelle de classes voire d'école !

L'équipe d'*Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ* vous souhaite une très bonne rentrée à tous.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

02 octobre, 06 novembre et 04 décembre 2023 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences

Vendredi matin en mairie uniquement sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous au préalable au 03.59.73.14.00 (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

*Maison Nord Solidarités
Maubeuge Jeumont, Résidence
Jean Mossay, 10 boulevard
Pasteur, 59600 Maubeuge.*

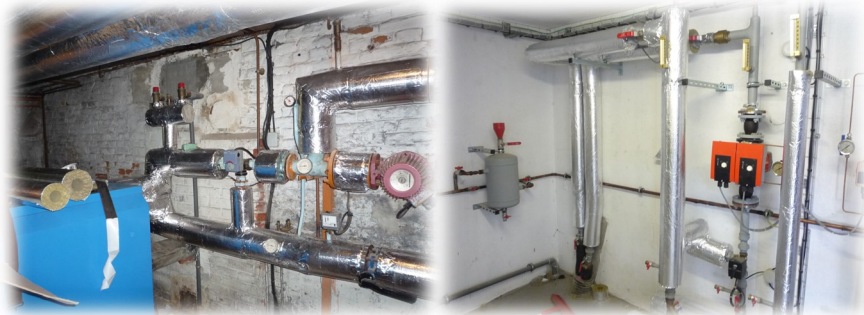
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à aurelieperot59@gmail.com



◀ Calorifugeage (isolation des tuyauteries) des conduites de chauffage dans les établissements communaux dotés d'une chaudière à gaz.

Travaux réalisés par la société ECO Planet 24 pour un reste à charge de 0€ pour la commune.

Rénovation de la sacristie de l'Eglise du Hameau de Rocq ▶

Pose de filets anti-pigeons pour protéger le clocher de l'Eglise de Recquignies ▼



Retrouvez toutes les photos des travaux en vous rendant sur le site <https://www.mairie-recquignies.fr>, rubrique « Galeries Photos ».



Rénovation de la placette de la salle Henry et seconde phase des travaux de création du square des monuments aux morts de Recquignies ▶



DÉCHETTERIES

Jeumont : 1256 rue du Maréchal Leclerc.

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Jusqu'au 31 octobre, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

**18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge**

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants sur appel et rendez-vous au 06.72.79.21.55 ou 03.27.64.82.67 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous au 06.25.86.89.66 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Arrêté municipal relatif à la fermeture du parc de la Feutrerie

CONSIDERANT que la commune de Recquignies est propriétaire du parc de la Feutrerie

CONSIDERANT que ce parc et son mobilier urbain ont fait l'objet d'importantes dégradations liées à des actions de vandalisme

CONSIDERANT que ces dégradations ne permettent plus d'accueillir le public dans des conditions de sécurité satisfaisantes

Le parc de la Feutrerie est fermé au public depuis le 20 juin 2023 et jusqu'à nouvel ordre. La réouverture du parc au public ne pourra intervenir qu'après autorisation de réouverture par arrêté municipal.



Ouverture et clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2023/2024

Un arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2023-2024 est entré en vigueur. **La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée, pour le département du Nord, du dimanche 17 septembre 2023 à 09h00 au jeudi 29 février 2024 à 17h00.**

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, les heures de chasse de l'ouverture à la clôture générale sont fixées de 09h00 à 17h00, heures légales.

Avis aux promeneurs : restez sur les sentiers balisés, portez des vêtements clairs (une chasuble ou un gilet fluorescent). Dès que vous constatez que vous entrez dans une zone de chasse, ne vous cachez pas. Au contraire, faites en sorte d'être vu par les chasseurs. Dès que vous êtes identifié, parlez aux chasseurs afin de recueillir un maximum de renseignements.

Aide municipale à la licence sportive

M. Ghislain Rosier, Maire de Recquignies, M. Jean-Paul Vicente, Adjoint aux sports, et le conseil municipal vous informent qu'une aide à la première licence sportive pour une première inscription dans les associations de la commune est mise en place : 20€ par enfant.

Modalités de prise en charge : inscription dans une association de la commune, avoir moins de 17 ans révolus lors de l'inscription (saison sportive au 01/09), valable dans la limite d'une fois par enfant.

Les demandes sont à faire auprès de la Mairie en fournissant les justificatifs suivants : justificatif de paiement avec nom de l'enfant et montant de la licence, RIB.

AIDE
À LA LICENCE
SPORTIVE



Sportez-vous

BIEN

RECQUIGNIES 2023- 2024:

20 euros la Première licence



Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Même si l'inscription est possible après le 31 décembre (loi n°2016-1048), une date limite d'inscription est toutefois à respecter. Les inscriptions se déroulent en Mairie. En plus du formulaire Cerfa n°12669*02 complété, il contient de fournir les documents suivants :

- ◆ **Pour une inscription** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois) et le décret de naturalisation pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française.
- ◆ **Pour un changement d'adresse à l'intérieur de la commune** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois).
- ◆ **Pour une erreur ou une modification d'état civil** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an) ou un acte de naissance ou de mariage

Déploiement du dispositif Pass'Sport

Le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques reconduit pour la prochaine rentrée 2023-2024 le dispositif « Pass'Sport ». Pour votre information, ce sont 54 524 enfants ou jeunes adultes handicapés qui ont pu en bénéficier sur le département du Nord en 2023. **Le dispositif « Pass'Sport » consiste en une déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023.**

Sont éligibles à cette aide :

- ◆ Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).
- ◆ Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- ◆ Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- ◆ Être étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources attribuée ou financée par l'Etat ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
- ◆ Être étudiant âgé au plus de 28 ans révolus en formation initiale et bénéficiant d'une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre de formations sanitaires et sociales.

Le « Pass'Sport » peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques sans critère géographique. **Cette année, le « Pass'Sport » sera aussi accepté pour l'adhésion à une structure des loisirs marchands** comme une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot à 5 ou une patinoire, qui proposerait une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 10 séances pour des tickets. L'éligibilité de ces dernières est soumise à la signature d'une charte d'engagement proposée par le ministère chargé des sports.

Il sera aussi ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées Sport ou agréées Jeunesse et Education Populaire depuis 2018 proposant une activité sportive. Ces orientations visent à favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'une activité physique et sportive essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est aussi un objectif important de développement du sport à un an des jeux olympiques et paralympiques organisés en 2024.

Les informations sur le dispositif Pass'Sport sont accessibles sur le portail <https://www.pass.sports.gouv.fr> sur lequel une assistance téléphonique est disponible au 01.40.45.93.00.

Lancement de la plateforme VigiEau, l'outil pour s'informer sur les restrictions d'eau !

Le Gouvernement lance la plateforme VigiEau pour mieux informer les particuliers sur les restrictions sécheresse en cours localement.



En fonction des ressources en eau disponibles dans chaque territoire en période de sécheresse, les préfets déclenchent en effet des restrictions d'eau graduelles et temporaires, pour garantir le partage et le bon usage de l'eau. L'outil VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr>) permet désormais à chaque citoyen, agriculteur, maire ou encore aux chefs d'entreprise de connaître la situation dans son territoire et les gestes adaptés pour économiser l'eau.

Ainsi, chacun peut contribuer à préserver les ressources en eau et éviter que la situation ne s'aggrave (<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau>).



Emplacement des défibrillateurs automatisés externes (DAE)

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Quel que soit le type de DAE, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas grâce à une assistance vocale, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge. Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

A Recquignies, les défibrillateurs sont positionnés à la salle Omnisports « Marie Amélie Le Fur », à la salle des fêtes, à la salle du Millénaire, au stade Othon Brichot, au stade des écoles, à la salle Henry et à l'Eglise de Recquignies.



Le DAE, un élément clé de la chaîne de survie



Contribuez au recensement des arbres têtards de Sambre Avesnois Thiérache



Depuis peu, la Maison du Bocage a contribué à la création d'une nouvelle science participative dont le but est, comme son nom l'indique, de faire participer les citoyens au recensement des arbres têtards présents dans l'Avesnois. Le participant doit alors prendre en note différents critères tels que la circonférence du tronc à un mètre du sol ainsi que celle des branches, la présence ou l'absence de cavité et la hauteur de coupe. Rendre ce recensement participatif permettra d'anticiper le renouvellement du paysage bocager de l'Avesnois en répondant aux questions suivantes :

Comment se portent les arbres têtards de l'Avesnois ? Combien y a-t-il d'espèces et quelle est leur proportion ainsi que leur taux de mortalité ? Est-ce que les Frênes têtards souffrent de la Chalarose comme les autres Frênes non entretenus du Nord et de l'Est de la France ? Faut-il remplacer les plus anciens arbres têtards ? À quelles espèces animales sont-ils favorables ?

Pour plus d'informations, consulter la page relative à ce recensement sur le site de la Maison du Bocage (<http://maisondu bocage.com>).

Fermeture de la trésorerie de Jeumont

La Trésorerie de Jeumont a fermé ses portes au public le 01 août 2023. Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de régler vos titres (cantines, loyers, concessions, etc.) :

- ◆ En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé (liste consultable sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>) : veuillez rapporter le présent avis en venant payer.
- ◆ Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement au SGC d'Avesnes sur Helpe : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- ◆ Par mandat ou virement sur le compte courant postal du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre « correspondance » les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Dans votre intérêt, n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez. Vous pouvez également vous rendre au SGC d'Avesnes.

POUR RAPPEL, les services municipaux ne sont pas habilités à effectuer les encaissements des Avis de Sommes à payer. Pour effectuer vos règlements vous devrez obligatoirement utiliser l'un des moyens de paiement ci-dessus.

Programme de plantation de haies pour l'hiver 2023/2024

Message à destination des agriculteurs ayant des parcelles sur les communes du territoire.

Les haies bocagères façonnent les paysages ruraux de l'Avesnois. Elles participent à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, mais aussi à la préservation de la biodiversité. Dans le cadre de sa compétence Trame verte et Bleue du Val de Sambre et de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) vous propose de participer au programme d'aide pour la plantation des haies.

Dans cette perspective, et avec le concours du Conseil Départemental du Nord, la CAMVS propose à tous les agriculteurs ayant des parcelles sur les communes du territoire de s'inscrire dans cette démarche. Ce programme prévoit une subvention de 100% pour les agriculteurs souhaitant planter des haies sur leurs parcelles.

Le programme concerne uniquement les haies composées d'essences locales et porte sur l'ensemble du maillage (haies situées le long des chemins ruraux et autres voiries, ainsi que celles s'appuyant sur le parcellaire agricole). Ces haies ne doivent pas faire l'objet d'une aide au titre de la PAC.

L'intervention de la collectivité sera effectuée dans le cadre d'une convention entre le propriétaire, l'exploitant et la CAMVS, afin notamment de mettre à disposition les terrains pour la durée des travaux. La plantation sera effectuée par une entreprise dûment mandatée par la CAMVS.

L'exploitant bénéficiaire du programme s'engagera à assurer pour une période minimale de 5 ans le maintien de ces haies d'une part, et à appliquer le cahier des charges agroenvironnemental "entretien des haies" qui prévoit notamment une période d'intervention entre le 1er septembre et le 15 mars d'autre part.

A la suite de cette action de plantation, toutes les haies plantées seront classées comme éléments paysagers à protéger dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (article L151-23 du code de l'urbanisme). À la suite de ce classement, seuls les travaux d'entretien seront autorisés. Tout arrachage de la haie devra faire l'objet d'une déclaration préalable et être compensé en replantant le linéaire équivalent à celui supprimé.

Si vous souhaitez vous engager dans ce programme, nous vous invitons à nous retourner avant le 1er septembre 2023 le document ci-joint complété accompagné d'un plan sur lequel vous identifierez le linéaire où vous souhaitez implanter la haie par voie électronique à ressourcesenv@amvs.fr ou par voie postale à CAMVS, 1 place du Pavillon, BP 50234, 59603 Maubeuge Cedex.

À la suite de votre inscription, les services de l'Agglomération prendront contact avec vous afin d'organiser une rencontre permettant de définir le projet de plantation, avec un travail cartographique et une convention de partenariat. Les plantations sont prévues pour l'hiver 2023/2024.

Par ailleurs, un partenariat a été établi avec la Chambre d'Agriculture afin d'identifier les secteurs les plus sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion ainsi que les travaux complémentaires à mettre en œuvre. Afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire définie pour les plantations de haies, une priorisation pourrait être effectuée sur la base de la carte de ces secteurs sensibles.

Hugo Emmanuele, technicien GEMAPI du service Ressources Environnementales, se tient à votre disposition pour tout complément d'information (hugo.emmanuele@amvs.fr).

Notez dans vos agendas les prochains ateliers de la médiathèque !

La Médi@Nice Dictée le vendredi 13 octobre à 17h00 à la médiathèque. Gratuit.

Atelier de magie et Spectacle « La Baguette Magique » par Théo Himpe le mardi 24 octobre (horaires non connus à ce jour) à la médiathèque. Gratuit. **Réservations à la médiathèque.**

Atelier confection de shampoing solide avec Stéphanie Collignon le jeudi 26 octobre à 14h30 à la médiathèque. Atelier pour adulte ou enfant de plus de 8 ans accompagné obligatoirement d'un adulte. Tarifs : gratuit adhérents/3€ non adhérents. **Réservations à la médiathèque.**

Atelier créatif pour Halloween animé par l'Office du tourisme le lundi 30 octobre à 14h00 à la médiathèque. Tarifs : gratuit adhérents/3€ non adhérents. **Réservations à la médiathèque.**

Atelier numérique « Portrait photo dans un film d'animation collectif » animé par « A Bouts de Films » le jeudi 02 novembre (horaires non connus à ce jour) à la médiathèque. Gratuit. **Réservations à la médiathèque.**

Atelier confection de crème pour le visage avec Stéphanie Collignon le mardi 26 décembre à 14h30 à la médiathèque. Atelier pour adulte ou enfant de plus de 8 ans accompagné obligatoirement d'un adulte. Tarifs : gratuit adhérents/3€ non adhérents. **Réservations à la médiathèque.**

Concours de belote du Basket Club Assevent Boussois Recquignies

L'association organise son **deuxième concours de belote le samedi 04 novembre 2023 à la maison de la citoyenneté à Boussois** (début de la partie à 14h00, 10€ par personne, mises réservées aux gagnants, buvette et restauration sur place). Pré-inscription au 06.88.23.86.45 ou au 06.24.42.00.73 avant le 25 octobre 2023. Inscription sur place à partir de 13h00.

Repas dansant des Randonneurs Beuxéidiens et Réchigniens

Le club organise un **repas dansant**, animé par « Manu Sono », le samedi 07 octobre 2023 à partir de 19h00 à la salle des fêtes de Recquignies. Couscous ou choucroute (1 kir offert par adulte), café, dessert : 25€ / menu enfant pour les moins de 12 ans : 14€. Paiement à l'inscription (date limite le 02 octobre 2023) au 06.21.38.01.98 ou au 06.20.56.42.80.

Brocante aux jouets des Ateliers Créations

Les Ateliers Créations des Petits Réchigniens organisent une **brocante aux jouets, articles de puériculture et vêtements de 0 à 10 ans à la salle des fêtes de Recquignies le samedi 04 novembre 2023 de 08h00 à 17h00**. Des tables seront mises à votre disposition (4€ la table). Les inscriptions définitives, avec règlement, sont à effectuer avant le 27 octobre 2023 au 06.15.62.35.62. Attention, les places sont limitées !

Le marché de Noël des Ateliers Créations aura lieu les 09 et 10 décembre 2023 !

Nouveau bureau pour l'association « Pêche la Redoute » !

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 27 juillet 2023, un nouveau bureau a vu le jour : M. Nicolas Tillier (président), M. Benjamin Naudin (vice-président), M. Ludovic Daimé (secrétaire), M. Jonathan Meunier (secrétaire adjoint) et M. Vincent Delsart (trésorier).

A vos agendas pour les prochains concerts de l'Harmonie de Recquignies !

Les prochains concerts auront lieu le dimanche 22 octobre 2023 à 16h00 (concert d'automne, salle des fêtes), le samedi 25 novembre 2023 à 18h00 (messe de Sainte Cécile) et le samedi 16 décembre à 16h00 (concert de Noël, église St Sulpice).

La troupe du Théâtre patoisant recherche d'urgences des bénévoles pour pouvoir jouer en 2024 !



A notre grand désespoir, nous n'avons pas joué en 2023 et nous risquons de ne pas pouvoir jouer en 2024 car notre association souffre cruellement d'un manque de bénévoles disponibles et investis pour rejoindre notre troupe. Nous recherchons, avec ou sans expérience, des acteurs(trices) de 20 à 70 ans, des monteurs(teuses) de décor, un(e) souffleur(euse), un(e) monteur(euse) vidéo.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter Geoffrey au 06.22.40.46.25 ou Bernard au 03.27.62.90.17.

ALSH Juillet et Août

43 enfants ont été accueillis au centre de loisirs du mois de juillet. Ils ont pu vivre leurs vacances à leur rythme et ont pu prendre le temps de jouer, de partager, de se reposer et de découvrir. Le groupe des 3-5 ans s'est rendu au Watissart, à la ferme du zoo, au petit Cro-Magnon, à la piscine, etc. Ils ont effectué des activités au stade de foot, au Loisi'Sambre mais également dans les jardins derrière la mairie. Quant aux 6-17 ans, ils se sont rendus au Watissart, à la piscine, ainsi qu'au Quesnoy pour leur semaine de camping qui leur a permis de découvrir la ville et ses remparts, la cité déchainée et le parc au lac, veillées, boom, karaoké, soirée mousse. Ils ont également fait des activités au stade de foot et ont conclu leur centre par une après-midi bowling au Loisi'Sambre.

Pour le centre du mois d'août, 33 enfants ont été accueillis. Là aussi les jeunes ont pu prendre le temps de jouer, de découvrir, de se reposer et de partager. Les petits de 3-5 ans se sont rendus au Cro-Magnon, à la piscine, au Watissart, au parc des Ruaults de Boussois, ont fait des parcours de motricité, des ateliers cuisine, une activité rugby, etc. Quant au groupe des 6-17 ans, les activités ont été, entre-autres, le Watissart, la piscine, la semaine au camping du lac Vauban au Quesnoy avec visite de la ferme pédagogique du lac, la cité déchainée, le parc du lac, la création de leurs scènes de théâtre pour le spectacle de fin de centre, une thèque (jeu sportif ressemblant au baseball), veillées loup garou et musicales, guitare. Les 6-9 ans ont pu découvrir le tchoukball, jeu sportif qui vient de suisse, et les plus grands la boxe.

Pour clôturer le centre, la sortie était SparkOh !



Les jeunes de Recquignies vivent l'aventure espagnole à Barcelone !

Cet été, un groupe de jeunes dynamiques de Recquignies s'est lancé dans une aventure inoubliable en participant à une colonie de vacances à Barcelone, du 08 au 21 juillet. Loin de leur ville, ils ont découvert les charmes de l'Espagne tout en vivant une expérience de colonie de vacances riche en rencontres et en activités. Barcelone, la ville cosmopolite de la Catalogne, a ouvert ses portes à ces jeunes curieux, les accueillant avec sa chaleur, sa culture et son patrimoine uniques. Le séjour a été une opportunité exceptionnelle pour ces jeunes de s'immerger dans une nouvelle culture, d'apprendre une langue étrangère et de créer des souvenirs inoubliables.

La colonie de vacances organisée par l'ADAV et sous la direction de Fahim EL ALLOUCHI, n'a pas seulement été une aventure culturelle, mais aussi une expérience de vie en communauté. Ces jeunes de Recquignies ont partagé des moments forts de camaraderie, d'entraide et d'apprentissage collectif. Ils ont développé des compétences qui leur serviront tout au long de leur vie.

Les activités organisées pendant le séjour étaient variées et passionnantes (wakeboard, parc d'attraction Port Aventura, etc.). Des visites de sites emblématiques tels que la Sagrada Familia les ramblas, la boqueria et bien d'autres ont émerveillé les participants. Les journées à la plage ainsi qu'à la piscine ont offert des occasions de détente et de baignade sous le soleil méditerranéen. La cuisine espagnole a été une découverte gustative, avec des tapas savoureuses et des plats traditionnels qui ont régalé les papilles de nos jeunes aventuriers. Les veillées animées ont été l'occasion parfaite de profiter de l'ambiance du groupe.

Cette colonie de vacances à Barcelone restera à jamais gravée dans les mémoires des jeunes de Recquignies, leur offrant une expérience de vie inestimable et les inspirant pour l'avenir. Ils sont rentrés chez eux avec des sacs pleins de souvenirs, d'amitiés et de découvertes culturelles.



Un grand bravo à ces jeunes aventuriers de Recquignies pour leur ouverture d'esprit, leur curiosité et leur enthousiasme.

Ils sont la preuve que la jeunesse est pleine de promesses et d'ambitions.

De juin à août 2023



1. et 2. 33^{èmes} Foulées Réchigniennes le dimanche 04 juin 2023.

3. Cérémonie du 18 juin.

4. Passage du Certificat d'Etudes Primaires le vendredi 16 juin dans l'auditorium.

5. Remise des dictionnaires aux futurs sixièmes le vendredi 23 juin 2023 dans l'auditorium.

6. à 9. 10^{ème} nuit des sosies dans le cadre de la Fête de la Musique le vendredi 23 juin 2023 sur la Place de Nice.

10. et 11. Voyage des Aînés au Marais Audomarois le samedi 24 juin 2023.

12. et 13. Sortie au Festival mondial de danses et musiques folkloriques d'Anor le dimanche 25 juin 2023.

14. Cérémonie du 14 juillet.

15. Concert de « La Descarga Del Norte » (latin jazz caribéen) organisé dans le cadre du festival Joly Jazz en Avesnois le samedi 15 juillet 2023 à la salle des fêtes.

▼ Fête d'été de Recquignies du 30 juin au 03 juillet 2023 ▼



▼ Fête d'été du Hameau de Rocq du 11 au 13 août 2023 ▼



Retrouvez toutes les photos des manifestations en vous rendant sur le site <https://www.mairie-recquignies.fr>, rubrique « Galeries Photos ».

Spectacle très jeune public (à partir de 6 mois) « Bim ! Tchic ! Aaah ! »

Mercredi 04 octobre 2023 à 11h00 à la médiathèque

Tarifs : 3€ adhérents / 6€ non-adhérents / Gratuit pour les moins de 5 ans

« Premières Pages » est un dispositif national gratuit d'éveil au livre et à la lecture pour les enfants de 0/3 ans et leurs familles. A cette occasion, venez découvrir le spectacle de la Cie de la Minuscule Mécanique qui est une performance lyrique et corporelle qui invite les tout tout-petits à expérimenter une chorégraphie de mots, de gestes, de chants et d'onomatopées. Un spectacle inspiré des récitations de Georges Aperghis, de Stripsody de Cathy Berberian et des images de Claude Ponti.



Spectacle « Les Terres de Dagda »

Dimanche 19 novembre 2023 à 15h30 à la salle des fêtes

Tarifs : 9€ adhérents / 12€ non-adhérents / Gratuit pour les moins de 5 ans

Embarquez pour les « Nuits Celtiques » et voyagez vers des terres peuplées de légendes ancestrales. Quelque part sur la Lande, au cœur du Cromlech, des druidesses entament un rituel. Un peu plus loin, tapies dans l'ombre d'un fourré, des guerrières affûtent leurs dagues. La compagnie Mozaïk vous entraîne sur la cadence effrénée du bodhran, au son des flûtes et des cornemuses, dans une farandole de danses traditionnelles et modernes des Pays Celtes, de la Bretagne à l'Irlande en passant par l'Ecosse. Un voyage de près de 90 minutes dans l'univers celtique.



« Woollen Wires » se produira en première partie de ce spectacle. Il s'agit d'un duo de musique traditionnelle irlandaise porté par Aurélien Dewaele (guitare) et Adrien Coquelet (violin). L'idée du duo est née de l'envie commune de deux musiciens, habitués à partager la scène sur des rythmes celtiques, d'élargir leur répertoire irlandais et de traverser les frontières en intégrant les sonorités cousines des Appalaches et du Québec.

Spectacle de marionnettes « Les contes macabres » par Tino Valentino

Mardi 31 octobre 2023 à 18h00 à la médiathèque

Tarifs : 3€ adhérents / 6€ non-adhérents / Gratuit pour les moins de 5 ans

Trois contes horriblement drôles ! Un savant fou fabrique un montre pour Halloween mais Frank n'a qu'un souhait : se faire aimer des enfants ! Hansel et Gretel défient la sorcière le soir d'Halloween : des bonbons ou un sort ! Blanche-Neige croque la pomme le 31 octobre et se transforme en Draculette !



Spectacle de marionnettes « Le livre des songes » par le Théâtre la Filoche

Vendredi 22 décembre 2023 à 18h00 à la médiathèque

Tarifs : 3€ adhérents / 6€ non-adhérents / Gratuit pour les moins de 5 ans

Un marchand de sable, des songes et une aventure poétique. Voilà ce qui attend Milo ! Deviendra-t-il le gardien du livre le plus surprenant de tous les temps : « le livre des songes » ? Pour cela, il affrontera la magnifique fée sucrinette, devra faire preuve d'humour face au prince de givre et aider un lutin oublié depuis longtemps. S'il y parvient, il aura la chance de pouvoir voyager à son tour de page en page, dans les plus beaux songes gardés depuis des siècles ! Alors venez l'aider dans sa quête !

Réservation à la médiathèque, au 03.27.39.63.88 ou à mediatheque@mairie-recquignies.fr

FABIENNE THIBEAULT

ET SA TROUPE

HOMMAGE À STARMANIA

L'Opéra Rock de Luc Plamondon et Michel Berger



Tarifs :
9€ à 12€

Réservations :
03 27 39 63 88



SAMEDI 14 OCTOBRE - 20H00
RECQUIGNIES - SALLE DES FÊTES

REPAS DES ANCIENS DU DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023

Pour pouvoir y participer, vous devez avoir atteint vos 60 ans.
Coupon à déposer en Mairie avant le jeudi 05 octobre 2023.



Nom Prénom

Adresse

Date de naissance / / Tél. / / / /

Accompagné(e) de votre conjoint(e) ? oui non (si oui, merci d'indiquer ci-dessous ses coordonnées)

Nom Prénom

Adresse

Date de naissance / / Tél. / / / /

Un véhicule doit venir vous chercher ? oui non



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 04 octobre, Spectacle jeune public (à partir de 6 mois) « Bim ! Tchic ! Aaah ! » à 11h00, Auditorium (Tarif C).

Le 05 octobre, Dernier délai pour déposer le coupon d'inscription au repas des anciens, Mairie.

Le 07 octobre, Repas dansant des Randonneurs Beuëxidiens et Réchigniëns à partir de 19h00, Salle des fêtes.

Le 08 octobre, Loto des Restos du Cœur Sambre-Avesnois à l'espace Sculfort de Maubeuge.

Le 13 octobre, Médi@Nice dictée à 17h00, Médiathèque.

Le 14 octobre, Concert « *Mon Starmania* » de Fabienne Thibeault à 20h30, Salle des fêtes (Tarif A).

Le 22 octobre, Concert d'Automne de l'Harmonie à 16h00.

Le 29 octobre, Repas des anciens à partir de 12h00, Restaurant scolaire.

Le 31 octobre, Spectacle de marionnettes « *Les contes macabres* » à 18h00, Auditorium (Tarif C).

Le 04 novembre, Brocante aux jouets des ateliers créations de 08h00 à 17h00, Salle des fêtes.

Le 04 novembre, Concours de Belote du Basket Club à 14h00, Maison de la citoyenneté à Boussois.

Le 11 novembre, Cérémonie aux monuments aux morts de Rocq (11h00) puis de Recquignies (11h30).

Le 18 novembre, Distribution des colis aux anciens.

Le 19 novembre, Spectacle « *Les Terres de Dagda* » à 15h30, Salle des fêtes (Tarif A).

Le 25 novembre, Messe de la Sainte-Cécile à 18h00.

Le 30 novembre, Dernier délai pour déposer le dossier de la bourse communale Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}, Mairie.

Le 06 décembre, Distribution des bons de Noël aux anciens de 13h30 à 14h30, et aux demandeurs d'emplois de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, Mairie.

Le 09 décembre, Distribution des coquilles à la population.

Les 09 et 10 décembre, Marché de Noël des Ateliers Créations, Salle des fêtes.

Le 15 décembre, Distribution des coquilles dans les écoles.

Le 16 décembre, Concert de Noël de l'Harmonie à 16h00.

Le 22 décembre, Spectacle de marionnettes « *Le livre des songes* » à 18h00, Auditorium (Tarif C).

Vignettes Stibus

Les 04/05/06 octobre, les 06/07/08 novembre et les 06/07/08 décembre, Distribution de 09h00 à 12h15, Mairie.

Du 20 au 29 décembre, Distribution des coupons Stibus Emeraude et Printemps de 09h00 à 12h15, Mairie.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daimé (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Detrez (06.89.36.62.01), de Mme Damen (06.73.77.87.64) et de Mme Bourguelle (06.72.91.24.58).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouvez nous sur www.mairie-recquignies.fr